

RECUEIL DES TARIFS 2021
VILLE DE SAINT-JUNIEN

Recueil des tarifs 2021 de la ville de Saint-Junien

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs 2021 des divers services rendus à la population tels qu'ils figurent au recueil joint à la présente.

Le Conseil municipal,

- ADOPTE le recueil des tarifs 2021 de la ville de Saint Junien

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:	
Adoptée à la majorité	:	
Abstention	:	
Contre	:	

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard

**DIVERSES LOCATIONS
SALLES ET MATÉRIEL**

TARIFS LOCATION DE SALLES

	Capacité	Tarif journalier		Forfait week-end	
		ETE 12/04-17/10	HIVER 18/10-17/04	ETE 12/04-17/10	HIVER 18/10-17/04
SALLE AMEDEE BURBAUD	80 P	75 €	95 €	116 €	144 €
		Demi-journée			
		41 €	49 €		
SALLE DE LA BRETAGNE	100 P	122 €	142 €	184 €	211 €
SALLE DES FÊTES DU MAS	100 P	122 €	142 €	184 €	211 €
SALLE DES FÊTES DE GLANE	100 P	98 €	110 €	148 €	184 €
SALLE HALLE DU CHATELARD	30 P	77 €	96 €	116 €	144 €
		Demi-journée			
		41 €	49 €		
SALLE DES FÊTES	250 P	289 €	336 €	432 €	503 €
SALLES POLYVALENTES DU CENTRE ADMINISTRATIF OU BUREAUX	80 P	105 €	114 €	Forfait permanence Demi-journée (5 maximums) 231 €	
		Demi-journée			
		54 €	58 €		
SALLE MUNICIPALE DES SEILLES		350 €		522 €	

- La gratuité est accordée aux associations ayant leur siège et leurs activités sur la Commune.

SALLE DES CONGRES DU CHATELARD
LOCATION À DES SOCIETES COMMERCIALES OU POUR DES MANIFESTATIONS À
BUT LUCRATIF

ETE 12/04-17/10				HIVER 18/10-17/04			
<i>Forfait Journée</i>		<i>Forfait Week-end</i>		<i>Forfait Journée</i>		<i>Forfait Week-end</i>	
Moyenne Salle	Grande Salle	Moyenne Salle	Grande Salle	Moyenne Salle	Grande Salle	Moyenne Salle	Grande Salle
CAPACITE							
700 personnes	1000 personnes	700 personnes	1000 personnes	700 personnes	1000 personnes	700 personnes	1000 personnes
Une capacité de 700 personnes correspond à une capacité de 400 personnes assises Une capacité de 1000 personnes correspondant à une capacité de 850 personnes assises							
574 €	853 €	797 €	1 137 €	658 €	1025 €	881 €	1 220 €
Forfait cuisine		Forfait cuisine		Forfait cuisine		Forfait cuisine	
222 €	222 €	222 €	222 €	222 €	222 €	222 €	222 €

LOCATION AUX ASSOCIATIONS ET AUX PARTICULIERS

		FORFAIT JOURNEE			FORFAIT WEEK-END		
		<i>Petite salle</i>	<i>Moyenne salle</i>	<i>Grande salle</i>	<i>Petite salle</i>	<i>Moyenne salle</i>	<i>Grande salle</i>
ETE 15/04 au 16/10	Capacité	300 p	700 p	1000 p	300 p	700 p	1000 p
	Capacité assise	200 p	400 p	850 p	200 p	400 p	850 p
	Tarif location	231 €	402 €	531 €	347 €	574 €	802 €
	Forfait cuisine		222 €	222 €		222 €	222 €
HIVER 17/10 au 14/04	Capacité	300 p	700 p	1000 p	300 p	700 p	1000 p
	Capacité assise	200 p	400 p	850 p	200 p	400 p	850 p
	Tarif location	317 €	457 €	639 €	429 €	658 €	881 €
	Forfait cuisine		222 €	222 €		222 €	222 €

La gratuité peut être accordée sur demande aux associations ayant leur siège et leurs activités sur la Commune, pour une manifestation par année civile.

Un chèque de caution de 500 euros et le règlement de la salle seront demandés lors de l'état des lieux entrant.

TARIFS DE LOCATION – **SALLE LAURENTINE TEILLET** – ESPACE CULTUREL

Salle Laurentine Teillet	2 SEMAINES	SEMAINE	WEEK-END
Projet d'intérêt général (soumis à avis élus)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Associations ayant leur siège sur la commune et écoles	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Particulier résidant sur la commune	120 €	70 €	30 €
Associations ayant leur siège hors commune	220 €	120 €	60 €
Particulier résidant hors commune	220 €	120 €	60 €
Projet à portée commerciale (entrée payante)	440 €	240 €	120 €
Entretien	50 €	30 €	20 €

TARIFS DE LOCATION – **HALLE AUX GRAINS** – ESPACE CULTUREL

Halle aux Grains	2 SEMAINES	SEMAINE	WEEK-END
Projet d'intérêt général (soumis à avis élus)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Associations ayant leur siège sur la commune et écoles	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Particulier résidant sur la commune	240 €	140 €	60 €
Associations ayant leur siège hors commune	440 €	240 €	120 €
Particulier résidant hors commune	440 €	240 €	120 €
Projet à portée commerciale (entrée payante)	880 €	480 €	240 €
Entretien	50 €	30 €	20 €

TARIFS DE REMPLACEMENT EN CAS DE DISPARITION OU DÉGRADATION – MATÉRIEL
HALLE AUX GRAINS SALLE LAURENTINE TEILLET – ESPACES CULTURELS

Matériel	Coût unitaire de remplacement
Panneau d'exposition Promuseum	420 €
Bureau d'accueil	340 €
Assise type chauffeuse	310 €
Vitrine tiroir	300 €
Escabeau	190 €
Vitrine plexi	110 €
Socle d'exposition	100 €
Présentoir plexi	90 €
Étagère	90 €
Table	90 €
Pupitre	85 €
Élément de la structure Promuseum - embase	65 €
Cadre	60 €
Chevalet de trottoir	50 €
Tige cimaises à forge normale	30 €
Tige cimaises à forge spéciale	20 €
Crochets x	3,50€
Crochets s	3 €

Le matériel endommagé ou disparu sera facturé valeur neuve. Le matériel endommagé reste propriété de la commune de Saint-Junien.

TARIFS LOCATION DE SALLES SPORTIVES (HORS MATÉRIEL)

	CAPACITÉ	FORFAIT WEEK-END	LOCATION PAR JOUR
GRANDE SALLE DU PALAIS DES SPORTS (y compris la protection de sol)	730 P	534 €	323 €
PETITE SALLE DU PALAIS DES SPORTS (y compris la protection de sol)	90 P	123 €	79 €
SALLE DES CHARMILLES (y compris la protection de sol)	300 P	391 €	241 €
NIVEAU BAR DU PALAIS DES SPORTS (Réfrigérateurs)		90 €	56 €
SALLE DU GYMNASSE PIERRE DUPUY (y compris la protection de sol)		222 €	136 €

La gratuité est accordée aux associations ayant leur siège et leurs activités sur la Commune.

Un règlement intérieur général d'utilisation des équipements sera donné lors de la location des salles sportives (les chapitres D et E sont relatifs aux exigences de sécurité des équipements sportifs) ainsi qu'une fiche de demande matériel. Ils devront être paraphés par le locataire.

OBJET : TARIFS LOCATION DU MATÉRIEL COMMUNAL

POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	
barrières métalliques	Gratuit
chaises	Gratuit
tables 3 mètres	Gratuit
panneaux ou grilles exposition	Gratuit
vitrites	Gratuit
Bancs	Gratuit
Praticables (1,5m x 1m)	Gratuit
transport Saint-Junien	Gratuit
plantes (limité à 8 plantes, sauf salon)	Gratuit

POUR LES PARTICULIERS	
barrières métalliques	2,10 € par jour et par barrière
chaises	1,10 € par jour et par chaise
bancs	2,10 € par jour et par banc
tables 3m ou 1,80m	4,10 € par jour et par table
panneaux ou grilles exposition	4,10 € par jour
vitrines	15,50 € par jour
praticables	4,10 € par jour et par praticable
scène m2	4 € m2 par jour
transport Saint-Junien	Forfait 83 €
transport hors Saint-Junien	Forfait 165 €
rouleau protection sol	Forfait 255 €
plantes	Les plantes ne sont plus louées

POUR TOUS : En cas de bris de matériel, celui-ci sera facturé valeur neuf.

En ce qui concerne la salle des congrès du Châtelard le bris de vaisselle sera facturé à neuf.
Le matériel endommagé reste propriété de la Commune

SALLE DES CONGRES DU CHÂTELARD - LISTE DE LA VAISSELLE SOUMISE A FACTURATION POUR 2020

Liste et prix de la vaisselle soumise à facturation en cas de casse, perte ou vol ainsi qu'il suit :

Vaisselle	Prix unitaire
Assiette plate (logo)	6,00 €
Assiette plate	6,00 €
Assiette creuse	6,00 €
Assiette à dessert	6,00 €
Couteau	0,45 €
Fourchette	0,25 €
Petite cuillère	0,10 €
Cuillère à soupe	0,25 €
Verre 18 cl	1,25 €
Verre 24 cl	1,50 €
Coupe à champagne	1,80 €
Verre apéritif	2,40 €
Tasse	1,45 €

Divers	Prix unitaire
Pot à eau	1,60 €
Corbeille à pain	2,15 €
Verre digestif	0,80 €
Louche	2,50 €
Fourchette à plat	2,15 €
Plateau ovale inox	4,70 €
Légumier inox	6,30 €
Panier couvert	6,00 €
Chaise	25,50 €
Table 1,20 m	139,00 €
Table 1,80 m	176,00 €

DIVERS TARIFS

TARIFS DES DROITS DE VOIRIE

Eléments imposables	Mode de taxation	Tarif	Observations
Conduites de télécommunication		Maximum légal	
Antennes de télécommunication		Maximum légal	
Pylônes de télécommunication		Maximum légal	
Autres installations de télécommunications		Maximum légal	
Tout appareil en saillie sur la voie publique dans un but commercial, industriel ou privé	Unité	10 € par an	
Appareils lumineux	Unité ou ml	10 € par an	
Occupations provisoires de la voie publique pour travaux	m ²	1 € par semaine	sauf déménagement sur 1/2 journée
Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau de transport et de distribution du gaz naturel	selon formule	Maximum légal	
Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau de transport et de distribution d'électricité	selon formule	Maximum légal	
Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de France Télécom	selon formule	Maximum légal	
Redevance d'occupation d'un local technique par Orange SA	+ 2 % l'an		

DÉSIGNATION	UNITÉ	PRIX HT
Mise à disposition d'une balayeuse de voirie 5 m3 avec chauffeur	J	380,00 TTC

TARIFS DES DROITS DE PLACE

Désignation	An en euros	Mois en euros	Jour en euros	Observations
-------------	-------------	---------------	---------------	--------------

Halles couvertes

Etal		7,50		par m ²
Seconde part		61,00		forfait

Marché de plein air

Occupation journée			2,50	le ml
Occupation 1/2 journée			1,00	le ml
Branchement électrique pour 1/2 journée			3,00	monophasé
			6,00	triphase
Camions magasins pratiquant la vente par correspondance			66,50	

Occupations temporaires

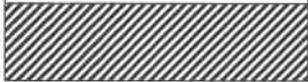
Terrasse couverte portant extension du local commercial	66,50			le m ² par an
Terrasse ou déballage de plein air	16,50			le m ² par an, base 1m de profondeur minimum
Suppléments autorisés		6,50	2,50	le m ²

Occupations diverses

Marchands de glaces, marrons, bonbons et autres articles (avec voitures)		51,00	10,50	par voiture
Petit cirque ou théâtre installé hors centre-ville			20,50	l'emplacement
Démonstrateurs (autres que sur les marchés)			6,50	l'emplacement
Distributeurs de boissons, de cassettes ou autres	61,50			forfait
Voitures, caravanes exposées en vue de la vente			2,50	le m ²
Fêtes foraines			2,50	le m ²
Animations commerciales des rues et quartiers			2,50	le m ²
Grand cirque			153,00	par jour de représentation
Occupation provisoire de la voie publique pour travaux			1,00	Ou 3,00 euros le m ² par semaine

TARIFS DES CONCESSIONS ET DES EMPLACEMENTS DANS LE COLUMBARIUM DU CIMETIERE COMMUNAL

Concession de terrain :

Concession Trentenaire			
Superficie	2,30 m ² 2,30 de longueur sur 1 m de largeur	4,60 m ² 2,30 m de longueur sur 2 m de largeur	7,80 m ² 3 m de longueur sur 2,60 m de largeur
	258,00 €	516,00 €	1 144,00 €

Concession Cinquantaire			
Superficie	2,30 m ² 2,30 de longueur sur 1 m de largeur	4,60 m ² 2,30 m de longueur sur 2 m de largeur	7,80 m ² 3 m de longueur sur 2,60 m de largeur
	294,00 €	587,00 €	1 559,00 €

Emplacement dans le columbarium :

Location d'une durée de 15 ans			Location d'une durée de 30 ans		
Emplacement cavurne familiale	Emplacement Petite Case	Emplacement Grande Case	Emplacement cavurne familiale	Emplacement Petite Case	Emplacement Grande Case
1 073,00 €	380,00 €	684,00 €	1 431,00 €	569,00 €	1 025,00 €

**TARIFS D'INTERVENTION POUR TRAVAUX SPECIFIQUES DE FOSSOYAGE REALISES
PAR LE SERVICE MUNICIPAL**

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
Ouverture et fermeture d'un caveau (tampon)	145,00 €	29,00 €	174,00 euros
Enlèvement d'une pierre tombale	213,33 €	42,67 €	256,00 euros
Ouverture et fermeture d'une porte enterrée	195,83 €	39,17 €	235,00 euros
Creusement d'une fosse simple (1,20 m)	152,50 €	30,50 €	183,00 euros
Creusement d'une fosse double (1,50 m)	200,00 €	40,00 €	240,00 euros
Creusement d'une fosse triple (1,80 m)	247,50 €	49,50 €	297,00 euros
Réduction de corps	62,50 €	12,50 €	75,00 euros
Nettoyage de l'intérieur d'un caveau	26,67 € l'heure	5,33 €	32,00 euros de l'heure
Présence d'un fossoyeur	26,67 € l'heure	5,33 €	32,00 euros de l'heure
Préparation pour l'exhumation	36,67 €	7,33 €	44,00 euros
Fourniture de boîtes à ossements Dimension 0,80 m	51,67 €	10,33 €	62,00 euros
Dimension 1,20 m	65,83 €	13,17 €	79,00 euros
Dimension 1,60 m	91,67 €	18,33 €	110,00 euros
Ouverture et fermeture d'une case du columbarium	78,33 €	15,67 €	94,00 euros
Location du caveau communal provisoire (6 mois maximum non renouvelable et les 2 premiers mois gratuits)	2,92 € par jour	0,58 €	3,50 euros par jour

TARIFS DES PHOTOCOPIES D'ACTES D'ARCHIVE

Format A4 noir et blanc	0,20 € la page
Format A3 noir et blanc	0,60 € la page
Format A4 couleur	1,00 € la page
Format A3 couleur	2,00 € la page

TARIFS - MISE SOUS PLI

prix d'une insertion simple A4 dans une enveloppe	0,05 Euros
prix d'une insertion supplémentaire A4 dans une enveloppe	+ 10% par rapport au prix de base

TOURISME

TARIFS DE LOCATION DES CHALETS AU CAMPING DE LA GLANE**

Ouverture du 02 janvier au 14 novembre 2021

Basse saison : du 02 janvier au 25 juin 2021 et du 29 août au 14 novembre 2021*

Haute Saison : du 26 juin au 28 août 2021

Chalets 4 / 5 personnes		
	Forfait 2 nuits HT	Semaine prix HT
Basse saison	88,18 €	221,82 €
Haute saison	97,27 €	338,18 €
1 nuit supplémentaire	40,91 €	40,91 €
Prix par animal par jour	1,45 €	1,45 €
TAXE DE SEJOUR	0,20 € par personne et par jour	
Services chalets		
Location de draps par lit	7,00 € TTC	
Option ménage	50,00 € TTC	

Réductions consenties

Remise de 10% sur la deuxième semaine de séjour consécutive et de 15% sur la troisième

Remise de 10% à partir du troisième séjour réalisé dans l'année ou sur plusieurs années consécutives.

Acompte

25% de la totalité du séjour à verser à la réservation. Le solde du séjour est payable à l'arrivée.

Caution

Elle est fixée à 175 € TTC pour vol et détérioration et 50 € TTC pour forfait nettoyage payable en deux chèques ou par empreinte bancaire. Elle est versée à la remise des clés et restituée après état des lieux et inventaire, ou adressée le premier jour ouvrable qui suit le départ des locataires en dehors des horaires de permanence. Elle tiendra compte de la remise en état, du nettoyage final, et de l'inventaire.

Durée de location

La location à la semaine s'entend du samedi 16 heures au samedi 10 heures.

Pour les autres jours (2 nuits minimum) les locations s'entendent du jour d'arrivée 16 heures au jour de départ 10 heures et seront fonction de la disponibilité des chalets durant la saison.

Mode de paiement

Il est rappelé que le paiement par chèques vacances est accepté.

Taxe de séjour

Suite à la mise en place d'une taxe de séjour du 24 mai 2018 pris par l'intercommunalité POL, la commune de Saint-Junien appliquera une taxe de séjour à partir du 1er janvier 2019. Le montant est fixé à 0,20 € par personne et par nuit pour le camping et la location des chalets. L'exonération de la taxe de séjour concerne :

- * enfant moins de 18 ans
- * personne titulaire d'un contrat de travail saisonnier employée sur la CCPOL
- * personne bénéficiant d'un hébergement ou d'un relogement temporaire
- * habitant de la CCPOL qui paie une taxe d'habitation sur la CCPOL et souhaite passer une nuit dans un hébergement touristique sur la CCPOL
- * tout séjour réalisé à titre gracieux chez l'hébergeur

TARIFS DE LOCATION DES LOCAUX DE L'HÉBERGEMENT COLLECTIF DE SAINT-AMAND

Il est proposé au Conseil municipal de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de location pour l'hébergement collectif de Saint-Amand

Forfait 1 à 10 personnes (10 lits)

233,33 € HT la semaine

100,00 € HT le weekend

Forfait 1 à 20 personnes (20 lits)

325,00 € HT la semaine

141,67 € HT le weekend

Forfait 1 à 30 personnes (30 lits)

375,00 € HT la semaine

187,50 € HT le weekend

Taxe de séjour :

le montant est fixé à (3%) par personne et par nuit sur l'hébergement collectif Saint Amand, plafonné à 0,70 €.

TARIFS DE LOCATION DE L'EXPOSITION ITINERANTE "NÉS SOUS LE SIGNE DU CUIR"

La ville met à la location ou au prêt une exposition itinérante "Nés sous le signe du cuir". Cette exposition est composée de 6 chevalets et 4 vitrines.

Organisme public ou privé	La semaine	250 €
	Deux semaines	400 €
	La semaine supplémentaire	200 €
	Le mois	600 €
	Edition des documents de promotion	A la charge de l'emprunteur
	Transport	A la charge de l'emprunteur

Organisme public ou privé oeuvrant à la promotion de la filière cuir ET Villes et métiers d'art	La semaine	150 €
	Deux semaines	250 €
	La semaine supplémentaire	100 €
	Le mois	400 €
	Edition des documents de promotion	A la charge de l'emprunteur
	Transport	A la charge de l'emprunteur

Organisme public ou privé Sur le territoire de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin	La semaine	Gratuit
	Deux semaines	
	La semaine supplémentaire	
	Le mois	
	Edition des documents de promotion	A la charge de l'emprunteur
	Transport	A la charge de l'emprunteur ou de la ville de Saint- Junien dans la limite du territoire de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin

Réduction : Les prix seront diminués de moitié en cas de location de un à trois chevalets.

RESTAURATION SCOLAIRE
ÉDUCATION
PETITE ENFANCE
ANIMATION ENFANCE JEUNESSE
MÉDIATHÈQUE

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

	TARIFS 2021 TTC
Élèves ou stagiaires (collégiens, lycéens ou étudiants) domiciliés sur la commune de Saint-Junien	2,64 euros
Élèves ou stagiaires (collégiens, lycéens ou étudiants) domiciliés dans une commune extérieure	3,08 euros
Jeunes d'anim'ados	3,00 euros
Personnel communal et intercommunal	5,10 euros
Enseignants ou stagiaires enseignants	6,68 euros
Goûters	0,74 euros

PORTAGES DE REPAS*	TARIFS 2021 HT
Enfants de l'accueil de loisirs communautaire (Porte Océane du Limousin)	3,16 euros
Elèves de l'IME	5,15 euros
Personnel de l'E.S.A.T "Les Seilles"	5,15 euros
Goûters	0,68 euros
* soumis à la TVA au taux en vigueur	

Les familles des enfants fréquentant le restaurant scolaire, résidant dans une commune extérieure et acquittant un impôt sur la commune de Saint Junien, bénéficieront des tarifs Saint Junien. La facturation s'effectuera mensuellement.

PARTICIPATION ANNUELLE AUX FRAIS D'ACHAT DES MANUELS ET FOURNITURES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Il est attribué à chaque école maternelle et élémentaire une somme par élève pour l'achat des manuels et fournitures scolaires ainsi que pour les frais d'impression et de photocopies.

ANNÉE SCOLAIRE 2020 – 2021
50 euros par enfant
50 euros supplémentaires par classe pour l'achat du matériel de direction

ABONNEMENTS ANNUELS À DES REVUES

La commune offre à chaque classe des écoles maternelles et élémentaires la possibilité de s'abonner à une revue par an.

PARTICIPATION ANNUELLE AUX FRAIS D'ACHAT DE CADEAUX DE NOËL POUR LES ENFANTS DES ÉCOLES MATERNELLES

Il est attribué à chaque école maternelle une somme par élève pour l'achat d'un cadeau de Noël

ANNÉE 2021
12,00 euros par enfant

CLASSES DE NEIGE - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SÉJOUR

QUOTIENT FAMILIAL		PARTICIPATION JOURNALIERE VERSEE A L'ECOLE POUR LE COMPTE DES FAMILLES
Jusqu'à	235,00 euros	30,95 euros / jour / enfant
235,01 euros	à 300,00 euros	24,61 euros / jour / enfant
300,01 euros	à 430,00 euros	18,63 euros / jour / enfant
430,01 euros	à 534,00 euros	11,61 euros / jour / enfant
534,01 euros	à 651,00 euros	8,11 euros / jour / enfant

Le séjour devra être d'une durée minimale de 3 jours dont 2 nuits obligatoires.

Il est précisé que la participation de la Commune ne pourra dépasser le montant demandé aux familles, déduction faite des aides diverses.

Calcul du quotient familial : ressources mensuelles (revenus annuels + prestations familiales sauf APL) moins charges mensuelles (impôt sur le revenu + taxe d'habitation) divisées par le nombre de personnes à charge vivant au foyer (1 foyer monoparental = 2 parts).

CLASSES DE DÉCOUVERTE - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SÉJOUR

QUOTIENT FAMILIAL		PARTICIPATION JOURNALIERE VERSEE A L'ECOLE POUR LE COMPTE DES FAMILLES
Jusqu'à	235,00 euros	28,13 euros / jour / enfant
235,01 euros	à 300,00 euros	22,92 euros / jour / enfant
300,01 euros	à 430,00 euros	17,16 euros / jour / enfant
430,01 euros	à 534,00 euros	10,44 euros / jour / enfant
534,01 euros	à 651,00 euros	7,56 euros / jour / enfant

Le séjour devra être d'une durée minimale de 3 jours dont 2 nuits obligatoires.

Il est précisé que la participation de la Commune ne pourra dépasser le montant demandé aux familles, déduction faite des aides diverses.

Calcul du quotient familial : ressources mensuelles (revenus annuels + prestations familiales sauf APL) moins charges mensuelles (impôt sur le revenu + taxe d'habitation) divisées par le nombre de personnes à charge vivant au foyer (1 foyer monoparental = 2 parts).

CLASSES DE DÉCOUVERTE ET DE NEIGE – ACOMPTE SUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SÉJOUR

Dans le cadre des classes de découverte organisées par les écoles primaires de la ville, la Commune de Saint-Junien apporte une participation financière journalière calculée sur la base du quotient familial. La participation est versée à l'école pour le compte des familles.

Afin d'éviter aux écoles organisatrices d'avancer la totalité des frais et leur permettre ainsi d'avoir une marge de manœuvre plus importante au niveau de la gestion de leur coopérative, il est proposé au Conseil municipal de verser un acompte aux écoles concernées à leur demande et sur présentation de la liste des participants aux séjours de classes de découverte.

Cet acompte représente 60 % de la somme évaluée à partir des dossiers des familles.

Le complément de la participation sera ensuite versé aux écoles après le déroulement du séjour et sur présentation de l'état réel du nombre de participants.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE EN FAVEUR DE L'ACCÈS À DIFFÉRENTS SITES DÉPARTEMENTAUX

La commune alloue une subvention de 1,50 euros par élève et par an afin de financer l'accès à l'un des trois sites départementaux suivants :

- le musée de Rochechouart
- le centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane
- les thermes de Chassenon

PARTICIPATION DE LA COMMUNE EN FAVEUR DE L'ACCÈS DES ÉLÈVES À LA CULTURE

Dans le cadre des fêtes de Noël, la Commune permet à chaque enfant des écoles maternelles et primaires de Saint-Junien de bénéficier d'un spectacle proposé au Centre culturel la Mégisserie ou d'un film projeté au Ciné bourse. Elle prend en charge l'intégralité du coût de ces spectacles ainsi que le transport des enfants.

En complément du spectacle de Noël et afin de soutenir et développer l'accès des élèves à la culture, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de **3 euros maximum par année scolaire et par enfant** scolarisé dans les écoles maternelles et primaires de Saint-Junien.

Cette aide doit permettre de favoriser l'éveil culturel et artistique des élèves, quelle qu'en soit la forme : accès aux musées, aux centres culturels, aux cinémas, aux spectacles divers et à l'art de manière générale (danse, peinture, sculpture, photographie, théâtre, musique, cirque...).

La représentation ou l'activité peut avoir lieu à l'intérieur (intervention d'une troupe...) ou à l'extérieur (centre culturel, cinéma, musée...) de l'école.

Toutefois, cette contribution ne peut être affectée à l'achat de matériel en faveur de l'école (exemple : achat d'instrument de musique ou d'une sonorisation...).

Sur présentation du projet par la directrice ou le directeur d'école à M. le Maire, l'aide pourra être attribuée sous la forme d'une subvention à l'école ou du règlement de la facture au prestataire concerné.

PARTICIPATION ANNUELLE AUX VOYAGES SCOLAIRES DES ÉLÈVES DE SECONDAIRES

Cette participation s'applique aux élèves domiciliés sur la commune de Saint-Junien dans le cadre d'un voyage scolaire limité à l'Europe géographique

ANNÉE 2021
22,89 euros par élève pour un seul séjour par an

Transports scolaires – Participation des familles

Tranches	Quotient Familial	Tarif régional au 01.01.20			Montant de participation de la mairie de Saint-Junien (AO2)			Montant résiduel à la charge des familles, par enfant		
		1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant (-30 %)	4 ^{ème} et + enfant (-50 %)	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant (-30 %)	4 ^{ème} et + enfant (-50 %)	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant (-30 %)	4 ^{ème} et + enfant (-50 %)
1 (+ de 3 Kms)	< 450	30 €	21 €	15 €	5 €	3,5 €	2,50 €	25 €	17,50 €	12,50 €
2 (+ de 3 Kms)	451 à 650 €	51 €	35,70 €	25,50 €	21	14,70 €	10,50 €	30 €	21 €	15 €
3 (+ de 3 Kms)	651 à 870 €	81 €	56,70 €	40,50 €	46 €	32,20 €	23 €	35 €	24,50 €	17,50 €
4 (+ de 3 Kms)	871 à 1250 €	114 €	79,80 €	57 €	79 €	55,30 €	39,50 €			
5 (+ de 3 Kms)	> 1250 €	150 €	105 €	75 €	115 €	80,50 €	57,50 €			
Non ayant droit (- de 3 Kms)		195 €	136,50 €	97,50 €	160 €	112 €	80 €			

Pour les enfants domiciliés à moins de 3 km de leur établissement, le montant de la participation des familles est de 35 € par enfant, -30 % dès le 3ème enfant et 50 % pour les suivants.

Pour les enfants domiciliés à plus de 3 km de leur établissement, une participation solidaire est demandée aux familles par année scolaire et par enfant. Elle tient compte des revenus des familles et de leur quotient familial, -30 % dès le 3ème enfant et 50 % pour les suivants.

Dans la situation d'un enfant domicilié à Saint-Junien de couple séparé ou divorcé empruntant deux lignes de bus différentes, la totalité de la participation sera demandée au parent qui se charge de l'inscription.

D'autre part, dans la situation d'un enfant domicilié sur une commune extérieure, scolarisé à Saint-Junien dans son collège ou lycée de rattachement et empruntant le bus sur un point d'arrêt situé sur la commune de Saint-Junien, la participation de la commune de Saint-Junien à la Région sera identique à celle de la commune de domiciliation de l'enfant. Une convention sera établie avec la commune ou le SIVOM concernés pour un remboursement à la commune de Saint-Junien.

Un montant de 195 €/an/enfant sera facturé aux familles des élèves domiciliés sur une commune extérieure et fréquentant une école primaire de Saint-Junien qui n'est pas son école de proximité.

TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATERNELS

TARIFS 2021	Elémentaires	Maternelles
le matin	0,54 €	1,08 €
le soir	1,08 €	2,16 €

TARIFS MULTI ACCUEIL ET MICRO CRECHE AU 1^{ER} JANVIER 2021

La CNAF dans la circulaire 2019-0005 du 05/06/19 dans le cadre de l'évolution de la prestation de service unique a décidé d'une augmentation du barème des participations familiales. Il est proposé au Conseil municipal de modifier le taux d'effort, pour le calcul du tarif horaire du multi accueil et de la micro crèche à compter du 1^{er} janvier 2021.

TARIFS DU MULTI ACCUEIL ET MICRO CRECHE

1 - ACCUEILS RÉGULIER (avec contrat) et OCCASIONNEL (sans contrat)

Taux d'effort des familles

Nombre d'enfant par famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux horaire	0,0615%	0,0512%	0,0410%	0,0307%

Le taux d'effort horaire peut varier en cas d'accueil d'un enfant handicapé ou de la présence d'un enfant handicapé au sein de la famille.

Dans ce cas, le taux immédiatement en dessous sera pris en compte.

Une majoration de 20% sera appliquée au tarif horaire des personnes résidant dans une commune extérieure ou n'acquittant pas un impôt sur la commune de Saint-Junien.

En cas d'absence de ressources, une base minimale est fixée, par arrêté de la CNAF.

CALCUL DU TARIF HORAIRE POUR TOUS LES TYPES D'ACCUEIL

Résidants commune de Saint-Junien
Revenus mensuels x taux d'effort = tarif horaire

Résidants hors commune de Saint-Junien
Tarif horaire + 20% du tarif horaire = tarif horaire extérieur

CALCUL DU COUT MENSUEL POUR LES ACCUEILS REGULIERS

2 types de contrats pour les accueils réguliers :

- Contrat régulier pour les familles ayant un planning fixe

Nombre d'heures contractualisées / Nombre de mois de présence = Nombre d'heures mensuelles à régler

Nombre d'heures mensuelles x Tarif horaire = Coût mensuel

La facture est faite à mois échu sur la base de (selon la période contractualisée)

Tout quart d'heure réalisé en dehors de la contractualisation sera facturé, en plus, sur la facture du mois concerné

- Contrat régulier au prévisionnel pour les familles ayant un planning variable

Facture à mois échu basée sur les heures réservées.

Tout quart d'heure réalisé en dehors de la contractualisation sera facturé, en plus, sur la facture du mois concerné.

2 - TARIF EN CAS DE NON CONNAISSANCE DES RESSOURCES POUR ACCUEIL D'URGENCE, ACCUEIL TRES OCCASIONNEL, ENFANT PLACE PAR UN TIERS SANS ACCES A MON COMPTE PARTENAIRES OU A LA MSA (famille d'accueil, grands-parents...)

Saint-Junien	1 heure	1,55 euros
Extérieur	1 heure	2,10 euros

----- **TARIFS DE L'ALSH DU CHATELARD À COMPTER DU 06 JANVIER 2020** -----

A la demande de la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Vienne, les tarifs sont modulés en fonction des revenus des familles.

La tranche supérieure est le tarif de référence. Sur présentation de la feuille d'imposition, un Quotient Familial sera calculé et pourra, en fonction des revenus du foyer, donner accès aux tarifs inférieurs.

Pendant toutes les vacances scolaires, l'accueil pour le matin ou l'après-midi, avec ou sans repas est possible pour tous les enfants.

Le quotient familial (QF) est calculé selon les bases suivantes :

Base de calcul : Revenu fiscal de référence

Calcul des parts :

Couple ou personne isolée : 2 parts

1 enfant : 0,5 part

2 enfants : 1 part (0,5 + 0,5)

3 enfants : 2 parts (0,5 + 0,5 + 1)

4 enfants : 2,5 parts (0,5 + 0,5 + 1 + 0,5)

5 enfants : 3 parts (0,5 + 0,5 + 1 + 0,5 + 0,5)

Majoration pour un enfant bénéficiaire AEEH : 0,5 part

Calcul du quotient familial mensuel (QF) : Revenu fiscal de référence /12 / nombre de parts

TARIFS ALSH Châtelard	Saint-Junien et Communauté de communes de la POL			Communes extérieures à la POL		
	0 € à 700 €	700,01 € à 999,99 €	1 000 € et +	0 € à 700 €	700,01 € à 999,99 €	1 000 € et +
Journée	8,90 €	9,90 €	10,90 €	13,35 €	14,85 €	16,35 €
½ journée avec repas	5,34 €	5,94 €	6,54 €	8,01 €	8,91 €	9,81 €
½ journée sans repas	3,56 €	3,96 €	4,36 €	5,34 €	5,94 €	6,54€

Les inscriptions, obligatoires au moins une semaine avant chaque séjour ou période (pour les mercredis), seront facturées, même si l'enfant ne vient finalement pas à l'accueil de loisirs. Seule la présentation d'un certificat médical indiquant que l'enfant était malade le(s) jour(s) où il devait fréquenter l'ALSH annulera la facturation.

TARIFS DE L'ALSH ANIM'ADOS

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs pour les adolescents qui participent aux activités de l'accueil de loisirs Anim'ados ainsi qu'il suit :

5,00 € par semaine et par jeune quel que soit le lieu de résidence
+ 2,00 € par activité onéreuse (utilisation d'un transport en commun)

La participation hebdomadaire sera demandée dès la première participation du jeune à une activité et ce, quel que soit le nombre d'activités fréquentées dans la semaine par l'adolescent.

Le supplément sera demandé à chaque activité onéreuse.

Lorsque la journée d'animation est continue, un repas pourra être proposé aux jeunes au prix unitaire de 3,00 euros.

TARIFS DES ANIMATIONS DE QUARTIERS

Depuis le mois d'avril 2005, la commune de Saint-Junien propose des animations au sein des maisons de quartiers de Bellevue de Glane et Fayolas. La plupart de celles-ci sont gratuites.

Cependant, pour celles qui génèrent un coût financier important pour la commune (sorties, voyages, repas, spectacles...), une participation symbolique sera demandée.

Dans ces cas, il est proposé au Conseil municipal de fixer le tarif des animations de quartiers ainsi qu'il suit :

Gratuit de 0 à 5 ans	Petites sorties : * sorties de courte distance ne nécessitant pas obligatoirement de transport collectif * droits d'entrée correspondant à un coût moyen par personne inférieur à 15 €
2 € à partir de 6 ans et plus	
Gratuit de 0 à 5 ans	Grandes sorties : * sorties de longue distance nécessitant l'utilisation de transport collectif * droits d'entrée correspondant à un coût moyen par personne supérieur à 15 €
5 € à partir de 6 ans	
Gratuit de 0 à 3 ans	Week-end Parents-Enfants : * 10 participants maximum encadrés par 2 animateurs
5 € / jour / personne à partir de 4 ans	

TARIF DES PROJETS JEUNES

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le tarif pour les adolescents qui participent aux Projets jeunes comme suit :

PROJETS JEUNES SPORTS D'HIVER	PROJETS JEUNES AUTRES PERIODES
28 € par jour et par personne	23 € par jour et par personne

Pour les personnes bénéficiant d'aides de la CAF, la participation de la CAF (en fonction du quotient familial) sera déduite du montant à payer par la famille.

Pour les personnes bénéficiant d'aides d'un Comité d'entreprise, d'une collectivité ou du Comité des Œuvres Sociales, la participation sera également déduite du montant à payer par la famille.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SÉJOUR DES ENFANTS DE SAINT-JUNIEN PARTANT EN CENTRES DE VACANCES AGRÉÉS

Les mineurs résidant sur la Commune de Saint-Junien bénéficient d'une aide pour leurs frais de séjour en centre de vacances agréé à caractère laïc : séjours de loisirs, séjours sportifs, séjours linguistiques...

5,75 € par enfant et par jour

TARIFS DES ESPACES NUMÉRIQUES - MAISONS DE QUARTIER ET MÉDIATHÈQUE

DESIGNATION	TARIFS 2021
prix d'une impression texte en noir et blanc ou couleurs (format A4, papier 80 g)	0,20 euro
prix d'une impression photo en noir et blanc ou couleurs (format A4, papier 80 g)	0,50 euro
prix d'une impression texte en noir et blanc ou couleurs (format A3, papier 80 g)	0,20 euro
prix d'une impression photo en noir et blanc ou couleurs (format A3, papier 80 g)	1,00 euro

Les impressions de curriculum vitae et de lettres de motivation sont gratuites pour les demandeurs d'emploi (Saint-Junien et communes extérieures) -sur présentation de la carte ASSEDIC- et les étudiants – sur présentation de leur carte de scolarité ou d'étudiant - habitant à Saint-Junien.

TARIFS DU SERVICE MUNICIPAL D' ACTIONS CULTURELLES (SMAC)

OBJET	TARIF UNITAIRE
SMAC Entrée exposition	gratuité
SMAC Entrée événement (concert, conférence, rencontre)	gratuité
SMAC Catalogue d'exposition "découverte"	5 €
SMAC Catalogue d'exposition "aller plus loin"	10 €
SMAC Atelier "découverte"	gratuité
SMAC Atelier "aller plus loin"	2€50
SMAC Visite guidée "découverte"	gratuité
SMAC Visite guidée "aller plus loin"	2 €
SMAC Accueil "découverte" de groupe	gratuité
SMAC Accueil "aller plus loin" de groupe	20 €
SMAC Sortie culturelle organisée	20 €
SMAC Location exposition (par semaine)	50 €
SMAC Gardiennage (base 4h30/par jour)	85 €
SMAC Médiathèque : Abonnement annuel (- de 25 ans)	gratuité
SMAC Médiathèque : Abonnement annuel (étudiant, privé d'emploi, bénéficiaires RSA)	gratuité
SMAC Médiathèque : Abonnement annuel groupe, CE, collectivités	gratuité
SMAC Médiathèque : Abonnement annuel (+ de 25 ans domicilié à Saint-Junien)	7 €
SMAC Médiathèque : Abonnement annuel (+ de 25 ans non domicilié à Saint-Junien)	10 €
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration DVD et /ou vidéocassette	45 €
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration carte lecteur nécessitant remplacement	2,50 €
SMAC Médiathèque : Impression ou Photocopie sur A4 ou A3 papier standard (la page)	0,20 €
SMAC Médiathèque : Impression ou Photocopie sur A4 papier photo (la page)	1,50 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages "catégorie 1" éliminés de l'inventaire	0,50 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages "catégorie 2" éliminés de l'inventaire	1,00 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages "catégorie 3" éliminés de l'inventaire	2,00 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages "catégorie 4" éliminés de l'inventaire	5,00 €